

Etat de la ressource et des restrictions d'usages de l'eau sur le territoire de la CAPCA

Arrêté préfectoral du 16 juin 2026*

Bassins versants Ouvèze/Payre et Ardèche

Niveau 2 : ALERTE

Restrictions pour les particuliers et collectivités**

Arrosage

Jardins potagers et espaces sportifs autorisés de 18h à 11h

Pelouses, ronds-points, espaces verts autorisés de 20h à 9h uniquement les lundi, mercredi et vendredi

Piscines privées

Remplissage interdit, mise à niveau autorisée de 20h à 9h

Plan d'eau et canaux d'agréement/ béalières

- Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdits depuis les ouvrages sans règlement d'eau
- Respect de leur arrêté préfectoral pour les ouvrages autorisés

Lavage

- Véhicules: uniquement en stations professionnelles avec recyclage de l'eau

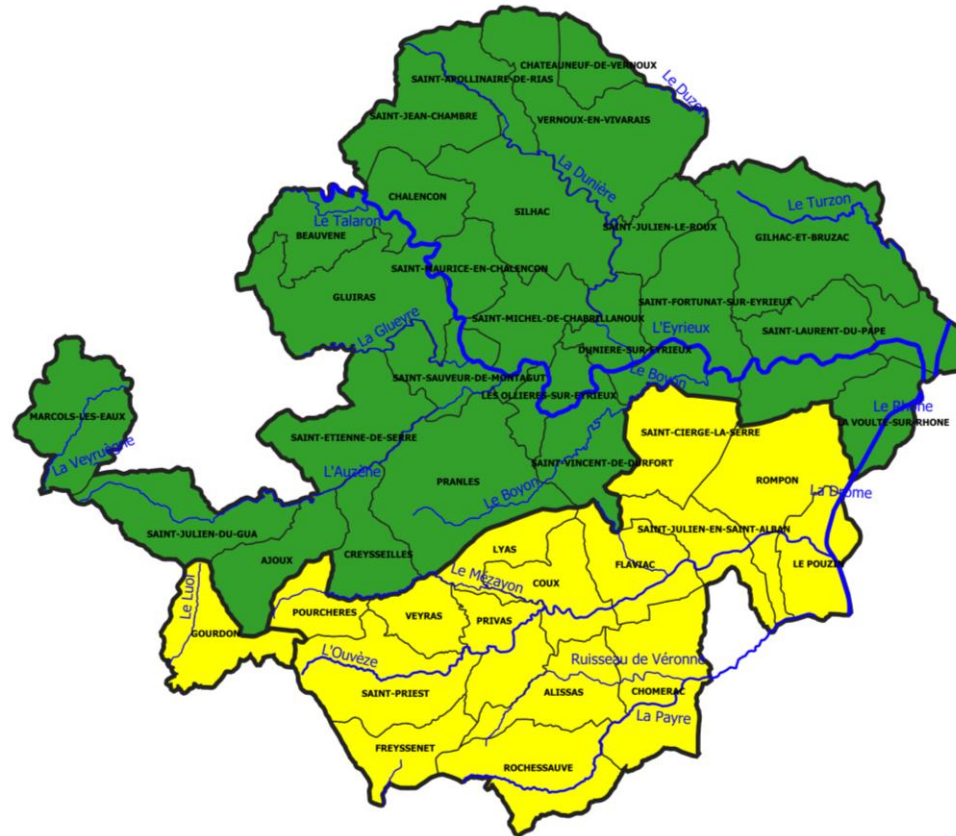
Fontaines publiques et jeux d'eau

Fermeture si en circuit ouvert



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

Etat de la ressource sur le territoire de la CAPCA



Situation
normale

Niveau 1 :
Vigilance

Niveau 2 :
alerte

Niveau 3 :
alerte renforcée

Niveau 4 :
crise

Bassin versant Eyrieux

Niveau 1 : VIGILANCE

Restrictions pour les particuliers et collectivités

La raréfaction de la ressource en eau doit inciter à une utilisation **économe** de la ressource en eau quel qu'en soit l'usage

*Pour plus d'informations sur votre situation se rendre sur <https://vigieau.gouv.fr>

**Quelle que soit la ressource exploitée y/c provenant du Rhône ou de l'Eyrieux soutenu